

COSTA RICA

L'enquête sur l'affaire Medina, un test pour la justice

Index AI : AMR 0024/001/2003
ÉFAI

Embargo : vendredi 4 juillet 2003 (06h00 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International a ajouté sa voix ce vendredi 4 juillet 2003 à celles d'autres personnes et organisations qui protesteront au Costa Rica le 7 juillet contre la passivité des autorités et l'absence d'enquête véritable sur le meurtre du journaliste de radio d'origine colombienne, Parmenio Medina Pérez.

« Le meurtre de Medina a été le premier cas connu d'homicide d'un journaliste dans le Costa Rica moderne ; cela a choqué dans cette société normalement paisible. Aujourd'hui, deux années se sont écoulées ; le manque apparent de volonté des autorités de poursuivre les mandataires de cet homicide est également choquant, a déclaré Amnesty International.

« Le gouvernement doit veiller à ce qu'une véritable enquête soit menée et faire en sorte que les personnes soupçonnées d'être responsables de cet homicide, quelles qu'elles soient, soient traduites en justice.

« Le système judiciaire du Costa Rica ne doit pas subir le même sort que celui de ses voisins d'Amérique centrale. Si justice n'est pas rendue dans une affaire de l'importance de celle de Medina, on peut se demander s'il peut exister une justice au Costa Rica.

« Nous partageons l'inquiétude des Costaricains, en particulier celle des journalistes et gens de radio et de télévision, pour qui la passivité des autorités dans cette affaire constitue une menace pour la liberté de la presse ; elle place tous les gens de radio et télévision et tous les journalistes potentiellement en danger pour tout reportage donnant une mauvaise image de personnalités politiques ou religieuses », a conclu Amnesty International.

Medina a été tué par balles à bout portant près de son domicile dans la proche banlieue de San José, capitale du Costa Rica, le 7 juillet 2001. Il venait de finir d'enregistrer le dernier numéro de son émission de radio satirique hebdomadaire, très populaire, *La Patada* [Le « Coup de pied »]. Medina, qui était très connu et admiré

au Costa Rica, se servait de son émission comme d'une tribune pour dénoncer la corruption, la dégradation de l'environnement, l'abus de fonds publics et autres malversations par des personnalités de la vie publique chaque fois qu'il le pouvait. Sa dernière campagne était dirigée contre la mauvaise gestion financière manifeste de la station de radio catholique Radio María.

Complément d'information

Parmenio Medina était arrivé au Costa Rica en 1968, fuyant la violence en Colombie. Ses collègues journalistes ne sont pas satisfaits de la façon dont l'enquête officielle sur sa mort a été menée, mais hésitent à mener leur propre enquête ; selon le Code pénal du Costa Rica, ils pourraient être inculpés pour diffamation s'ils faisaient état de quoi que ce soit qui puisse être considéré comme enfreignant la loi sur « l'atteinte à l'honneur ». Selon cette loi, quiconque se rend coupable de diffamation, écrite ou orale, ou reproduit des déclarations offensantes à l'égard d'autres personnes, y compris des fonctionnaires de l'État, peut être condamné à une amende ou emprisonné. Selon un sondage publié l'année dernière, 56 p. cent des journalistes interrogés ont déclaré avoir déjà été menacés par des fonctionnaires de l'État qui s'étaient sentis offensés par un reportage. Sept avaient reçu des menaces physiques et 37 p. cent ont déclaré avoir été menacés de poursuites pour diffamation.

Depuis la mort de Medina, un certain nombre de criminels de droit commun soupçonnés d'être les auteurs du meurtre ont été arrêtés. À quelques jours de la date anniversaire de la mort du journaliste il y a deux ans, des organisations costaricaines préparent de nouvelles manifestations de rue ; il s'agit d'exprimer l'inquiétude de tous face à l'absence de résultats de l'enquête, qui n'est pas parvenue à établir qui étaient les commanditaires du meurtre de Medina ; selon certaines informations, les personnes impliquées seraient trop puissantes pour qu'on puisse entreprendre quelque chose contre elles. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>